

Conditions d'abonnement

Le Canard Folk est publié onze fois par an : chaque mois sauf en août.

Belgique : PAR ORDRE PERMANENT DE PAIEMENT : 5,50 euros par trimestre.

Etranger : 1 an (soit 11 numéros) : 33 euros par mandat postal international (pas de virement, sinon les frais bancaires diminueront votre abonnement). Certains nous envoient des euros en billets dans une enveloppe : cela nous convient aussi, pour autant que le courrier ne soit pas égaré par la poste ... (ce qui n'est encore jamais arrivé). IBAN : BE57 3632 1146 9235 BIC : BBRUBEBB.

Fonctionnement des ordres permanents de paiement (uniquement pour la Belgique)

Remplissez le document ci-dessous et transmettez-le à votre agence bancaire (pas au Canard Folk !)

Votre première date de paiement importe peu : dès que votre banque nous transmet votre paiement, nous connaissons (sauf rares exceptions) votre adresse et nous vous incluons dans notre fichier abonnés; vous recevrez le Canard Folk à partir du mois suivant.

Si vous désirez arrêter votre abonnement, rien de plus simple : il suffit de demander à votre banque de supprimer votre ordre permanent de paiement. Ce serait sympa aussi de nous en avertir.

ORDRE PERMANENT DE PAIEMENT

Je soussigné

donne par la présente mon accord pour que le montant trimestriel de mon abonnement (= 5,50 euros) soit payé au Canard Folk ASBL, rue De Broyer 14, 1180 Bruxelles, compte IBAN : BE57 3632 1146 9235 , par prélèvement sur mon compte bancaire No to us les trois mois à partir du/...../.....

Date :

Signature :

A RENVOYER A VOTRE AGENCE BANCAIRE